

FICHE DE POSTE Assistant (e) de service social	Réf :
	Version
	Avril 2024

Pôle : Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

UF : 60 % CMP Fleury les Aubrais Zola
40 % CMP Châteauneuf sur Loire

remplacement

IDENTIFICATION DU POSTE

Famille : SOCIAL, EDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL

Sous-famille : CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DES PROJETS SOCIO-EDUCATIFS

Métier : Assistant de service social

Code métier : 10F40

Corps : Assistants socio-éducatifs

Cadre réglementaire :

Décret n°2018-731 du 21 août 2018 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la Fonction publique hospitalière

Définition statutaire :

« Les assistants socio-éducatifs ont pour mission, dans le respect de la personne et de ses droits, d'aider les patients, les personnes accueillies et les familles, qui connaissent des difficultés sociales, à prévenir ou surmonter ces difficultés, à maintenir ou retrouver leur autonomie et, si nécessaire, à faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ils recherchent les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique ou social des personnes qu'ils accompagnent et apportent des conseils, dans l'objectif d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. Leurs actions participent à un accompagnement individuel ou à des interventions collectives en intégrant la participation des personnes aux prises de décisions et à la mise en œuvre des actions les concernant. Ils exercent leur activité en relation avec les intervenants du secteur social et médico-social, du secteur de l'hébergement et du logement, du secteur éducatif, du secteur de la formation et de l'emploi et du secteur de la santé, qu'ils peuvent conseiller. Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre de partenariats avec ces intervenants et les structures dans lesquelles ces derniers exercent, notamment dans la perspective d'établir des parcours sans rupture pour les personnes qu'ils accompagnent. Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre des politiques et dispositifs d'accueil et d'intervention, au sein de leur structure et de leur territoire d'intervention. »

Position dans la structure :

Relations hiérarchiques :

- Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur, Chef d'établissement et par délégation du Directeur des Soins
- Sous l'autorité hiérarchique du Cadre Socio-Educatif

Relations fonctionnelles :

- Sous l'autorité fonctionnelle du Chef de Pôle, du médecin référent de la structure.
- **Relations internes :** les différents personnels médicaux et paramédicaux de l'EPSM, les secrétariats médicaux, le personnel administratif, le personnel du service socio-éducatif, le personnel des services techniques et logistiques.
- **Relations externes :** les partenaires du réseau Sanitaire Social et Educatif, les services administratifs, les instances judiciaires, les établissements spécialisés, l'Education Nationale, les associations....

Organisation du travail :

Poste à temps complet exercé à temps plein partagé entre plusieurs UF du pôle : CMP Fleury les Aubrais 60% et CMP Châteauneuf sur Loire 40 %

Horaires de travail : sur la base de 36 à 38h20/semaine

Repos : fixes (samedis, dimanches et fériés)

Les horaires de travail et la gestion des absences relèvent du Cadre Socio-Educatif, garant du tableau de service

Suppléance : L'Assistant(e) Social(e) peut intervenir dans l'ensemble du pôle en suppléance de ses collègues en concertation avec le Cadre socio-éducatif.

MISSIONS

Organisation du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent :

Le pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent dispose :

- d'une unité d'hospitalisation à temps complet pour adolescents -UHTCA
- de 8 Centres médico psychologiques-CMP
- d'un Centre de Diagnostic et d'accompagnement de l'Autisme- CDAA
- d'une Equipe Mobile d'Intervention de Crise Enfant et Adolescent-EMICEA
- de 3 hôpitaux de jour-HDJ
- d'alternatives à l'hospitalisation : d'un service accueil familial thérapeutique-SAFT, de séjours thérapeutiques, de séjours de ruptures.

Le travail de secteur orienté vers les enfants et adolescents, se décline à partir de plusieurs dispositifs définis dans la Circulaire DGS /DH n°70 du 11 décembre 1992.

Missions des unités fonctionnelles d'affectation :

Les CMP enfants-adolescents ont pour missions l'organisation et la mise en œuvre d'actions de prévention et de soins sur un territoire :

- Actions de prévention
- Diagnostics
- Soins ambulatoires
- Interventions à domicile
- Indications d'hospitalisation ou de ses d'alternatives

Missions spécifiques du poste d'assistant(e) de service social :

La mission du service social en CMP enfant adolescent, s'inscrit dans une politique d'action sociale prenant en compte les dimensions préventives et curatives étroitement liées au projet thérapeutique du patient. Les missions de l'assistant(e) social(e) s'inscrivent au sein d'une équipe pluri professionnelle coordonnée par le médecin chef de pôle et les médecins responsables des CMP.

Le rôle de l'assistant(e) de service social est d'intervenir dans l'accompagnement social de l'enfant et de sa famille dans le cadre du projet thérapeutique.

Activités principales de l'assistant de service social en CMP enfant et adolescent

- a) Participer au travail d'équipe pluri professionnelle :
 - ✓ Participer aux réunions institutionnelles, aux réunions cliniques et de coordination
 - ✓ Savoir transmettre aux équipes soignantes les informations sur la situation sociale des patients
 - ✓ Assurer la transcription du suivi social concernant les prises en charges dans le dossier patient informatisé
 - ✓ Apporter une expertise dans le cadre de l'action sociale auprès des équipes soignantes (dispositifs, politiques sociales, connaissance du réseau...)
- b) Evaluer la situation sociale et éducative des enfants pris en charge et de leurs familles :
 - ✓ Accueillir, écouter, informer, orienter les enfants, adolescents et leurs familles : à la demande des équipes, des familles, des partenaires ou à l'initiative de l'assistante sociale
 - ✓ Réaliser des entretiens avec les familles, les enfants, les adolescents en lien avec l'équipe pluri professionnelle
 - ✓ Mettre en place un plan d'action défini en fonction de la demande, de l'évaluation, dans le cadre du projet thérapeutique
- c) Contribuer à l'ouverture et au maintien des droits familles en les accompagnant dans leurs démarches :
 - ✓ Informer les familles au sujet des droits et dispositifs d'aide sociale légale
 - ✓ Orienter, accompagner les familles dans l'instruction et le suivi des dossiers administratifs, des demandes d'ouverture de droits (CPAM, mutuelle, CAF, MDPH, demandes d'aides financières..)
 - ✓ Etre vigilant à la prise en compte des notions d'autorité parentale au cours des prises en charges, dans le respect des droits de la famille et de l'enfant.
- d) Participer à l'élaboration du projet thérapeutique de l'enfant :
 - ✓ Accompagner les enfants et leurs familles pour l'orientation, l'accès et le maintien d'une scolarité adaptée
 - ✓ Travailler l'orientation et la prise en charge des enfants et adolescents vers des structures et dispositifs spécifiques : aide humaine, IME, SESSAD, ITEP, service de placements, éducation nationale.
 - ✓ Etayage de certaines familles afin de faciliter le déroulement de la prise en charge des enfants.
- e) Réaliser des actions de prévention et de protection de l'enfance :
 - ✓ Repérer les situations de fragilité des enfants et des familles, être en capacité d'évaluer les situations de protection de l'enfance.
 - ✓ Etre en lien avec les services de l'ASE, de la PMI, de la CRIP, du Tribunal et les services exerçant des mesures d'action éducative
- f) Participer au développement des partenariats et réseaux :

